

À NOTER

FÉVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
					1	
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

**Du 9 février à 10h
au 3 mars à 23h59 :**
pré-inscriptions en ligne
sur le site de la Ville

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
		2	3	4	5	6
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

**26 mars : tirage au sort
À partir du 27 mars :**
publication des listes sur le
site de la Ville et à la DIREP

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

2, 8, 9 et 11 avril :
permanences pour le dépôt
des dossiers

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

13 juin (après-midi) :
réunion d'information
et rencontre des équipes

PERMANENCES POUR LE DÉPÔT DES DOSSIERS

- * > jeudi 2 avril, de 15h à 18h, à la DIREP
- > mercredi 8 avril, de 15h à 18h, aux Perrières
- > jeudi 9 avril : de 15h à 18h, à la DIREP
- > samedi 11 avril, de 10h à 12h, à la DIREP

Les dossiers sont à déposer à la Direction Éducation et Parentalité (DIREP), 15 rue Jean Jaurès ou au 3 rue Olympe de Gouges (Perrières).

BESOIN D'AIDE POUR UNE PRÉ-INSCRIPTION OU POUR COMPLÉTER VOTRE DOSSIER ?

Vous pouvez prendre RDV par téléphone au 02 51 81 87 23.



Cette année, trois nouvelles destinations seront à découvrir : l'Espace de plein air de Port Barbe à La Chapelle-sur-Erdre, Clisson et Missillac.



Pour participer à certains séjours, les enfants doivent avoir au minimum 6 ans le jour du départ.



Le Pass Colo est une aide de l'État, comprise entre 200 € et 350 €, qui est déduite directement du prix du séjour. En 2026, il concerne les familles dont le quotient familial est inférieur à 1 500€, et qui ont un enfant né en 2015 et/ou un enfant né en 2014 qui n'a pas utilisé son Pass Colo en 2025.